

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 5 décembre 2017, à 19 h, à la salle 205 de la Mairie d'arrondissement de Verdun située, au 4555, rue de Verdun, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure dans le cadre d'une subdivision du lot 1 183 707 et du bâtiment sis aux 555, 557, 559, 561, 563 et 565, rue Rielle, de façon à :

- **Permettre que le frontage du lot et la largeur du bâtiment pour les adresses civiques 555, 557 et 559, soit de 7,62 m au lieu de 8 m, tel que prescrit à la grille des usages et des normes H02-29.**
- **Permettre que la largeur du bâtiment pour les adresses civiques 561, 563 et 565, soit de 7,61 m au lieu de 8 m, tel que prescrit à la grille des usages et des normes H02-29.**

Lors de la séance du mardi 5 décembre 2017, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun,
Le 16 novembre 2017

La Directrice du Bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement,
Caroline Fiset, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/verdun